

professionnelles, journal, titre diplomatique) aideront à maintenir le prestige relativement élevé de l'occupation.

Cependant, les agents diplomatiques, comme tout autre groupe de professionnels salariés de grands ensembles bureaucratiques, se sentiront bientôt visés par la «déprofessionnalisation» de leur occupation. Celle-ci devrait être définie, selon eux, comme étant le calque des professions libérales traditionnelles mais ayant ce caractère unique d'appartenir à la Fonction publique et de servir à un niveau international.

### **Le cas canadien**

Avant même que le Canada ne devienne un État juridiquement indépendant, son proto-service de représentation à l'étranger fut mis sur pied sous forme de représentants à l'immigration en Europe et aux États-Unis entre 1868 et 1873. Vinrent ensuite, vers 1891, les agents commerciaux et notre premier ambassadeur recevait le titre de haut-commissaire à Londres, en 1880, sans toutefois posséder l'accréditation officielle. La représentation du Canada à l'étranger relevait du Foreign Office du Royaume-Uni et de ses agents diplomatiques qui, en plus de leurs attributions, devaient faire connaître et défendre nos intérêts.

Rapidement, le Service extérieur canadien se développera comme un compromis entre deux types opposés de services: le *British Diplomatic Service* perçu comme tenant de l'école traditionnelle européenne et le *Diplomatic Corps* américain plus ouvert aux nominations d'ordre politique et aux amis du parti au pouvoir.

Pour constituer ce jeune corps diplomatique, le candidat idéal doit non seulement devenir un généraliste mais aussi être représentatif de tous les Canadiens. Ce candidat idéal à la diplomatie du Canada est avant tout un fonctionnaire appelé à exercer ses fonctions autant à Ottawa qu'à l'étranger. Cependant, l'ambassadeur M. Cadieux lui reconnaît un genre spécial puisqu'il doit exercer son travail dans des conditions qui lui imposent des qualités de curiosité, de distinction, de représentation qu'on ne lui demanderait pas s'il ne devait servir que dans son pays.

### **Crédibilité d'un spécialiste**

De plus, toujours d'après Monsieur Cadieux, la nature même des fonctions de conseiller, de défenseur des intérêts, de représentant de son pays et de son gouvernement octroie à l'agent diplomatique la crédibilité d'un spécialiste des relations internationales et, à l'étranger, la valeur d'un symbole. Donc, fonctionnaire spécialiste des relations internationales et symbole, tels sont les deux aspects essentiels du professionnalisme des agents diplomatiques canadiens.

Les agents du service extérieur sont pleinement identifiés aux activités et buts de leur ministère tout en formant une communauté étroitement liée par le même idéal de service, c'est-à-dire la représentation des intérêts de leur pays à l'étranger. Au sein de la structure organisationnelle de leur ministère, ils représentent le corps d'élite autour duquel gravitent toutes les activités de leur entreprise. Ils possèdent le contrôle de ces activités, y